



RÉGION ACADÉMIQUE GUYANE

Liberté
Égalité
Fraternité

RECTORAT
DAREIC

Affaire suivie par :

Atilas CARDOZO
DAREIC

Tél : 0594272230

Mél : dareic@ac-guyane.fr

Réf : 002/2026

Troubiran, route de
Baduel – BP 6011
97300 Cayenne

Cayenne, le 11 septembre 2026

Monsieur Guillaume GELLÉ
Le Recteur de la Région Académique de Guyane
Chancelier des Universités

Mesdames, Messieurs les chefs d'établissement,
Mesdames, Messieurs les IA-IPR, IEN-ET-EG

Objet : Mise en place ou renouvellement d'un enseignant référent pour l'action européenne et internationale (ERAIE) au sein des établissements du second degré.

Conformément à la circulaire n°2002-017 du 24-1-2002 relatif à l'ouverture internationale des académies et en référence à la circulaire n° 2009-172 du 24 novembre 2009 concernant la désignation et la mise en place progressive au sein de chaque établissement du secondaire d'un enseignant référent pour l'action européenne et internationale (E.R.A.E.I) ce courrier vous est adressé.

Dans la politique et la démarche d'ouverture européenne et internationale de notre académie vous êtes invités à désigner un enseignant référent (E.R.A.E.I) au sein de votre équipe pédagogique pour l'année scolaire 2026-2027.

Le rôle de l'ERAIE

- Informer et conseiller la direction d'un établissement en matière de stratégie d'ouverture européenne et internationale ;
- Participer à la mise en œuvre et au suivi du volet international du projet d'établissement ;
- Coordonner et fédérer les équipes autour des divers projets européens pour accéder à des financements ;
- Répondre aux diverses sollicitations des élèves, étudiants, familles, administration et publics divers concernant l'international ;
- Faire le lien entre l'établissement et les acteurs institutionnels de l'action internationale : délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (DAREIC), Agence Erasmus +, etc. ;
- Veiller à la concertation, à communiquer autour des projets et à les valoriser ;
- Veiller à la traçabilité de l'ensemble des projets de l'année (calendrier international) ;
- Veiller à la continuité d'une stratégie coordonnée de développement pour l'établissement.

Dans une perspective de coopération et de partenariat il s'agit également de développer un réseau académique de référents et de relayer au plus près l'action des responsables de l'ouverture européenne et internationale académique au sein de nos établissements pour impulser, animer et faciliter les projets éducatifs européens et internationaux des enseignants et des élèves.

Dans le but d'accompagner ses enseignants référant des séminaires de formations seront mis en place pour les enseignants référents désignés, au cours de l'année et les dates vous seront communiquées ultérieurement.

Je vous remercie de bien vouloir transmettre à la DAREIC le questionnaire ci-inclus renseigné du nom de l'enseignant référent et vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Recteur et par délégation
Le Secrétaire Général de Région Académique

Emmanuel HENRY

